



LA REP EPRO – L'ESSENTIEL POUR LES METTEURS SUR LE MARCHÉ

REP EPRO : Responsabilité Élargie des Producteurs d'Emballages Professionnels



POINT D'ATTENTION

En cas d'emballage sur mesure :
la responsabilité revient au
donneur d'ordre.



CE QUI EST CONCERNÉ

Tous les emballages professionnels :



Caisnes



Palettes



Films
plastiques



Cartons



Emballages
logistiques



VOTRE RESPONSABILITÉ CLÉ

En tant que metteur sur le marché, vous êtes
responsable de la fin de vie des emballages
professionnels que vous introduisez.



Vous devez :

- ✓ Financer la gestion des déchets (principe pollueur-payeur) en contribuant financièrement à un Éco-organisme
- ✓ Assurer la conformité réglementaire



OBJECTIF RÉGLEMENTAIRE

Priorité à :

- 1 Réduction
- 2 Réemploi
- 3 Recyclage



Limiter les déchets
non valorisés



TRAVAIL AVEC VOS FOURNISSEURS



Ils produisent les
données techniques



Le donneur d'ordre
reste responsable
de la conformité

Exiger :

- Composition des emballages
- Poids / matériaux
- Données de recyclabilité



VOS OBLIGATIONS OPÉRATIONNELLES

- ✓ Mettre en place une gestion des flux d'emballages
- ✓ Tracer les volumes (entrants / sortants)
- ✓ S'appuyer sur des prestataires ou filières agréées
- ✓ Justifier le traitement (bordereaux, reporting)



À RETENIR



Vous êtes
responsable
légalement



La conformité repose
sur la documentation
et la traçabilité



L'anticipation =
réduction des coûts
et des risques



Pour plus d'information, contacter Nelly TREBAOL : n.trebaol@alt-sa.com